

Structures petite enfance

Les structures petite enfance sont soumises aux autorisations préalables de fonctionnement, délivrées par le Conseil départemental et peuvent accueillir les enfants à partir de 10 semaines et jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. La gestion administrative et le suivi pédagogique des structures petite enfance sont assurés par le centre communal d'action sociale (CCAS).



L'accueil familial

Maison de l'enfance

121, bd Charles de Gaulle

Il est agréé pour l'accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans non révolus et propose essentiellement un accueil régulier. L'agrément des assistantes maternelles précise le nombre et l'âge des enfants pouvant leur être confiés.

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles agréés par le Conseil départemental et recrutées par la ville après évaluation de leurs compétences, au regard des

orientations municipales et du projet pédagogique de la structure.

Une équipe composée d'une directrice-puéricultrice, d'une adjointe-infirmière et de deux éducatrices de jeunes enfants les encadre et assure, au quotidien, leur suivi et celui des enfants.

Ainsi, des visites régulières à leur domicile, des formations et des rencontres à thèmes sont organisées. Un médecin et une psychologue assurent des permanences hebdomadaires.

Des jardins d'enfants sont proposés chaque semaine (à partir de 2 ans) et sont animés par les éducatrices de jeunes enfants.

Des accueil-jeux et divers ateliers complètent cette offre.

Ces lieux de « vivre ensemble » contribuent à la socialisation des enfants et à la professionnalisation des assistantes maternelles.

L'accueil familial gère l'ensemble des aspects administratifs et financiers (contrat, facturation) de la famille qui paie ses participations familiales, selon le barème établi par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), auprès du régisseur municipal.

Les 3 multi-accueils collectifs

Ils sont implantés sur la commune pour une capacité globale de 120 places :

Multi-accueil Magendie

1, rue des Loges

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Pour les enfants de 9 mois à 4 ans

50 places en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence

Multi-accueil de la maison de l'enfance

121, boulevard Charles de Gaulle

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Pour les enfants de 10 semaines à 4 ans

50 places en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence

Multi-accueil des Tilleuls

15, rue de la République

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Pour les demi-journées : 8h à 12h / 13h45 à 18h

Pour les enfants de 9 mois à 4 ans

20 places d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence dont 10 places en journée continue

Selon la réglementation en vigueur, une équipe pluridisciplinaire (puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants auxiliaires et aides auxiliaires) accueillent l'enfant, stimule sa curiosité, favorise son apprentissage à la vie en collectivité en respectant son rythme et sa personnalité.

Trois types d'accueil sont possibles :

- **Régulier** : l'enfant est inscrit pour un forfait d'heures, défini en concertation avec la

famille et donnant lieu à la rédaction d'un contrat individualisé.

- **Occasionnel** : pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible.
- **Exceptionnel ou d'urgence** : à la demande de la famille, d'un médecin, d'une assistante sociale ou de la PMI par exemple, sans inscription et dans des délais courts, selon les circonstances avec ou sans adaptation pour une durée indéterminée.

Un médecin et une psychologue assurent des permanences hebdomadaires.

Contact

Espace parentalité

Rez de jardin de l'hôtel de ville

Place du Général Leclerc

Tél. 01 39 98 20 44

espaceparentalite@sannois.fr

Ouverture au public :

Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mardi et vendredi de 8h30 à 12h30

Document(s)

[Règlement intérieur accueil familial](#)

[Règlement intérieur multi-accueil](#)